



association
Loi 1901

Foyer Fraternel

Centre Social

Bordeaux, le 25/09/2020

A l'attention de nos partenaires

Objet : Conditions d'attribution

Bonjour à toutes et à tous,

L'Accueil de jour du Foyer Fraternel reçoit en moyenne 100 familles chaque semaine pour des demandes de colis alimentaire. Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés que nous rencontrons à accueillir de nouveaux bénéficiaires qui sont de plus en plus nombreux. Plusieurs raisons à cela et principalement : l'exiguïté des locaux d'accueil, et l'ouverture sur seulement une journée et demi par semaine, malgré l'obtention d'une demi-journée d'ouverture supplémentaire récente. Nous avons donc été obligés de déterminer des critères d'orientation.

1. Concernant les colis alimentaires, le vestiaire et les produits d'hygiène, voici les critères d'attribution par fréquence :
 - **Personnes sans ressources 0€ = distribution toutes les semaines ;**
 - **Quotient familial CAF de 1 à 300€ ou ADA pour toute la famille = distribution tous les 15 jours ;**
 - **Quotient familial CAF de 301 à 350€ ou ADA pour 1 personne = distribution toutes les 3 semaines ;**
 - **Quotient familial CAF de 351€ à 500€ = distribution tous les mois ;**
 - **Quotient familial CAF supérieur à 500€ = REFUS**

L'exception, liée à votre évaluation sociale, reste toujours possible.

2. Concernant la douche, les personnes orientées peuvent venir le lundi ou le mercredi **en ayant pris RDV au préalable** par téléphone. Il n'y a pas de critères de fréquence.

Dorénavant, merci de bien vouloir nous orienter les personnes uniquement avec le document écrit intitulé « lettre d'orientation » que vous trouverez en pièce jointe et que vous remettrez à la personne concernée ou l'enverrez aux deux adresses mails indiquées ; afin d'éviter au Foyer Fraternel de refuser un soutien pour un bénéficiaire que vous auriez préalablement rencontré. De plus, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin de vous assurer que nous ayons des places pour accueillir de nouveaux bénéficiaires ou d'informer les bénéficiaires de la possibilité d'inscription sur liste d'attente à leur arrivée à l'Accueil de Jour en attendant que nous puissions les accueillir de manière régulière.

Bien cordialement,

Hélène COEURDEROY, CESF, Référente du dispositif